

Les travaux du Groupe Achats Recherche : Pistes pour une harmonisation

Constat sur les motifs d'écart

- ❑ En matière d'achat des universités et des organismes, les réglementations nationales sont, pour l'essentiel, identiques
- ❑ Ces règles sont des cadres que chaque établissement doit s'approprier par ses propres règlements
- ❑ Les écarts entre les pratiques, constatés dans les UMR, sont donc le fruit de ces réglementations propres.

Les chercheurs interrogent les instances des opérateurs de la recherche publique

- « Comment m'y prendre pour acheter l'équipement scientifique dont j'ai besoin? »
 - « Quelles procédures respecter en fonction de quel seuil ? »
 - « Quels outils informatiques utiliser ? »
 - « Qui peut signer le marché ? »
 - « Quels sont les contrôles opérés, *a priori* ou *a posteriori* ? »
- ➔ Malheureusement, les réponses dépendent de l'origine des crédits !

Les chercheurs interrogent les instances des opérateurs de la recherche publique

- ❑ Chacune de ces questions soulève autant de points de complexité surabondante pour le chercheur
- ❑ Chacune soulève donc un chantier à conduire, par les équipes dirigeantes et l'encadrement administratif, pour qui souhaite simplifier le fonctionnement des UMR
- ❑ ... mais elles n'épuisent pas le sujet.



Des pistes...

- ❑ Rapprocher les mises en œuvre de la réglementation applicable
 - Arrêter en commun le principe d'estimation des besoins au niveau des unités ?
 - Harmoniser les procédures et seuils internes ?
 - Déléguer la signature ou le pouvoir au niveau des directeurs de laboratoires ?
 - Champ d'application de l'ordonnance, la généraliser ?

- ❑ Maintenir la sécurité juridique et l'efficacité économique des achats

- ❑ Délimiter les différents secteurs d'achat (stratégique ou non, commun ou spécifique)

- ❑ Accompagner les structures de recherche

Rapprocher les mises en œuvre de la réglementation

Arrêter en commun le principe d'estimation des besoins au niveau des unités

- Avantage : chaque laboratoire devient autonome en termes de montant des besoins à rapprocher des seuils
- Nécessité d'un dialogue et d'une analyse au cas par cas
- Frein à une politique d'établissement ? Non, contrôles a posteriori, couverture des besoins communs par des accords-cadres...
- Limite : fractionnement abusif de la commande publique ?

Rapprocher les mises en œuvre de la réglementation

Harmoniser les procédures et seuils internes

- **Les seuils internes :**
 - sont fonction des particularités de l'établissement
 - répondent plus au besoin de se donner des repères simples qu'aux exigences de la réglementation nationale
- ➔ Se borner aux seuils réglementaires pourrait être une démarche suffisante si elle était accompagnée d'une responsabilisation des acteurs
 - ➔ En dessous de 20.000 € : liberté d'achat
 - ➔ Au dessus : publication adaptée aux caractéristiques de l'achat sur un **outil commun**
- **L'ensemble des procédures internes** pourrait être harmonisé selon les mêmes principes

Rapprocher les mises en œuvre de la réglementation

Déléguer des compétences au niveau des directeurs de laboratoires

- Délégation de signature ou délégation de pouvoir : offrir la même réactivité, quelle que soit l'origine des crédits
 - Élément de responsabilisation en contrepartie du niveau d'estimation des besoins
 - Limites ? Petites unités ne disposant pas des moyens d'assumer cette responsabilité ou n'y voyant pas d'utilité...
- ➔ Nécessité d'un dialogue interne

Rapprocher les mises en œuvre de la réglementation

Uniformiser le champ d'application de l'ordonnance

- Différentes approches existent (par nature, par destination, par structure)
 - Chercher à laisser une seule réglementation aux gestionnaires de laboratoire
- ➔ A chaque fois que le contexte s'y prête, déployer le régime de l'ordonnance du 6 juin 2005 pour tous les achats qui répondent aux besoins des laboratoires ?

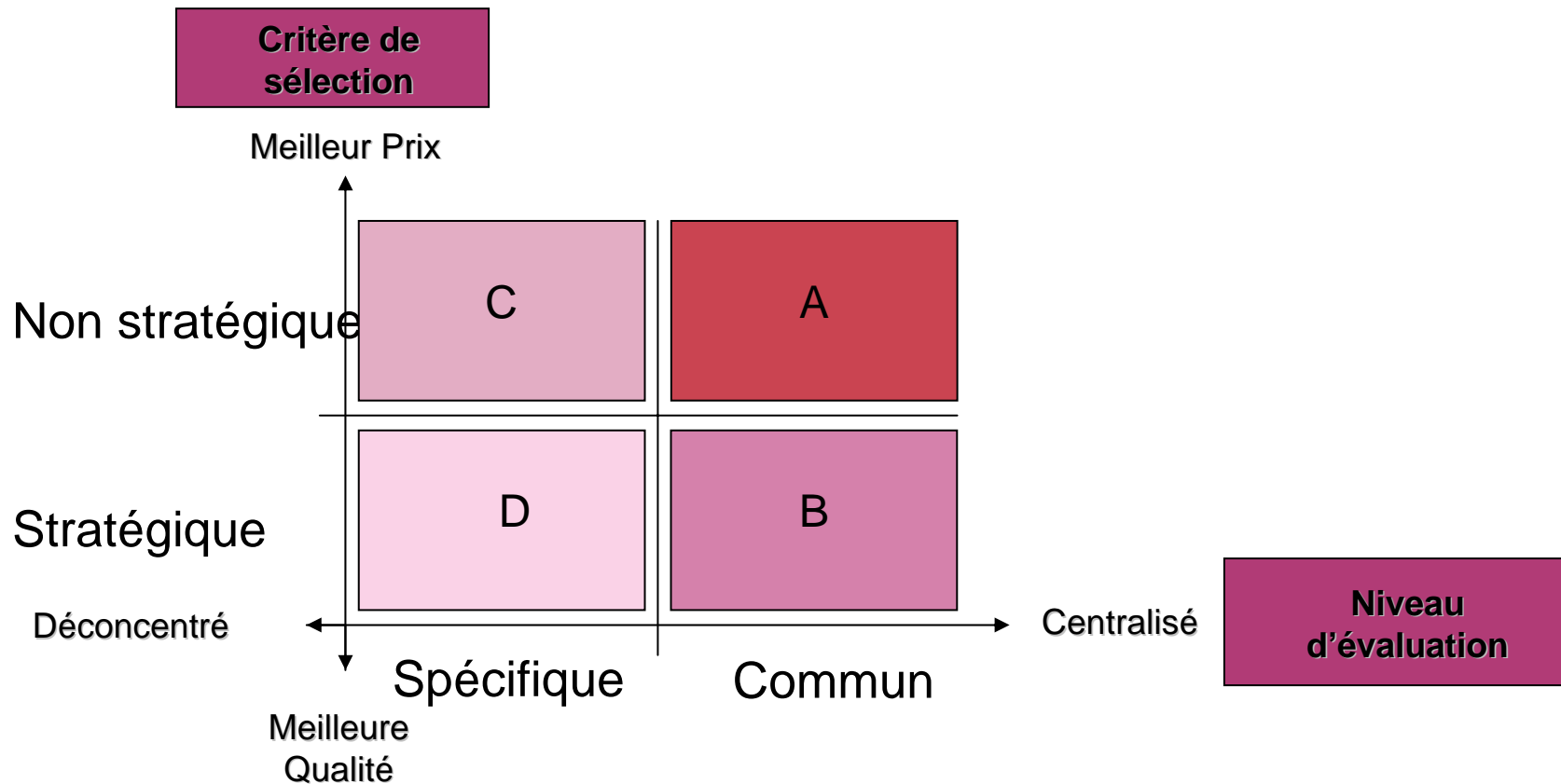
Maintenir la sécurité juridique et l'efficacité économique des achats

Sécurité juridique

- ❑ Pour le calcul du montant à rapprocher des seuils, les besoins devraient donc se faire toutes origines de crédits confondues...
 - ❑ De même pour ce qui est de l'expression des besoins et de l'organisation des procédures
- ➔ Agrégation des besoins de l'UMR pour la faire apparaître comme LE niveau économique d'achat

Maintenir la sécurité juridique et l'efficacité économique des achats

Dégager une stratégie de sectorisation des achats



Accompagner les structures de recherche

- Organiser en commun des formations, encadrer, développer des réseaux d'acheteurs
- Mettre à disposition des outils communs :
 - Référentiels (nomenclatures)
 - Outil informatique de publicité et de mise en concurrence ou de rédaction de marchés
 - Guides de bonnes pratiques
 - Conditions générales d'achat communes
 - Documents types
 - Cartes d'achat / carte Affaires
- Profiler les postes d'ITA/ITRF de manière à ce que la préparation et le suivi des achats du laboratoire figurent expressément parmi les missions d'appui à la recherche

Merci de votre attention

Simon.Larger@amue.fr